



Observatoire du BÂTIMENT

De votre Organisme de Gestion Agréé

1^{er} trimestre 2024

MAÇONNERIE - COUVERTURE - ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - MENUISERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE - PEINTURE

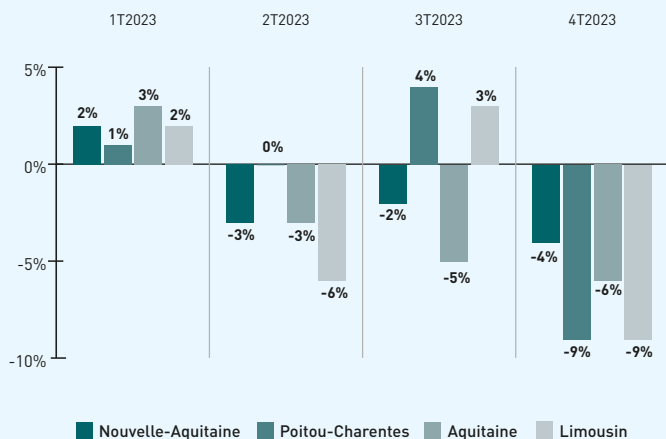
CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

➔ Légère détérioration du niveau d'activité au 4^e trimestre 2023

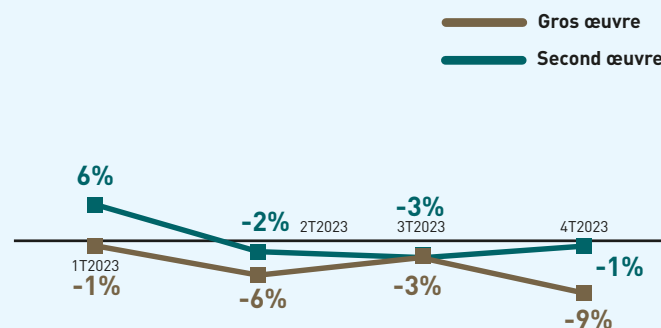
Indice d'activité de l'artisanat du bâtiment : -4,27%

Évolution du chiffre d'affaires réalisé⁽¹⁾

Évolution du chiffre d'affaires glissant par ancienne région



Évolution de l'activité Gros œuvre / Second œuvre



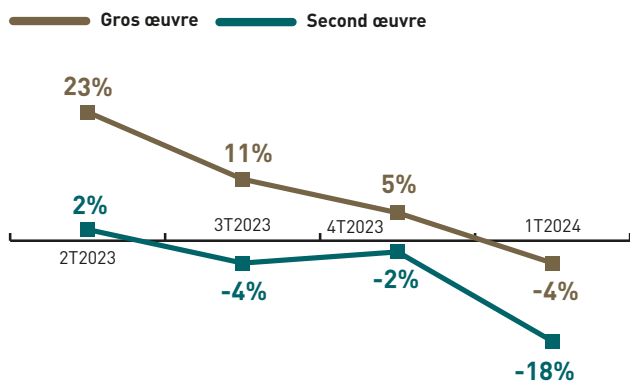
Évolution du chiffre d'affaires réalisé par secteur au 4^e trimestre 2023

Secteur	Carrelage	Couverture	Électricité	Maçonnerie	Menuiserie	Peinture	Plâtrerie	PloMBERIE
Évolution	-2,1%	-8,8%	-4%	-8,8%	-1,3%	-3,5%	-15,3%	1%

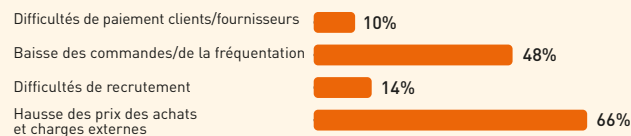
➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Une vision pessimiste des chefs d'entreprise quant à l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

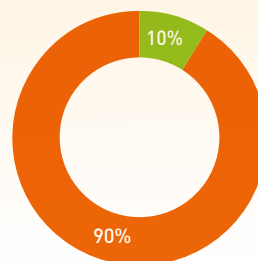


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



⁽¹⁾ Évolution de l'activité, par rapport au même trimestre que l'année précédente, Basée sur les déclarations de TVA d'un panel de 201 entreprises du bâtiment. Sources : CECOGE, OMEGA², CEGAL et CEGECOB.A.

MAÇONNERIE

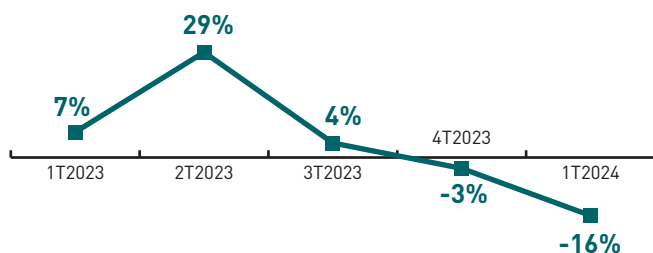
La baisse du volume d'activité se poursuit

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Un pessimisme confirmé ce trimestre.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

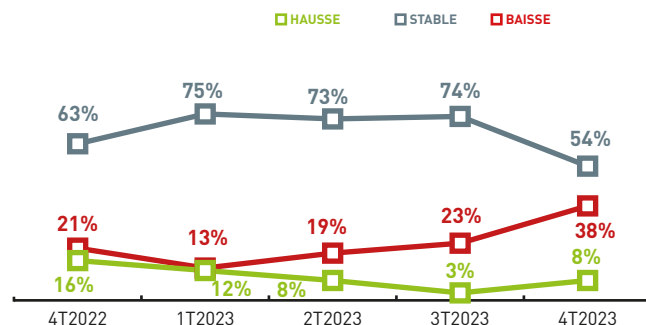


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

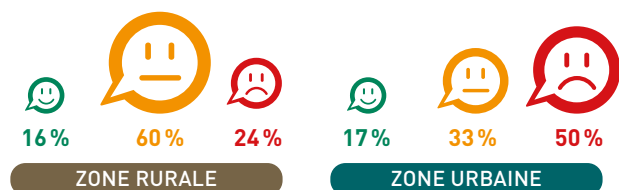
Baisse du volume d'activité pour le secteur.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

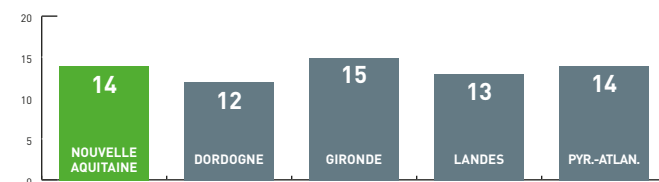
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



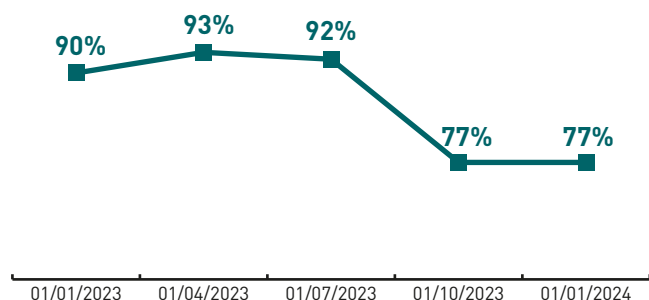
Carnet de commandes par département



TRÉSORERIE

Des niveaux de trésorerie stabilisés.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

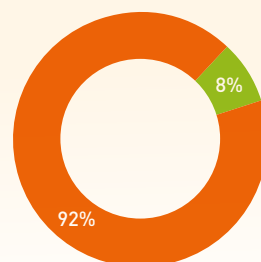


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



COUVERTURE

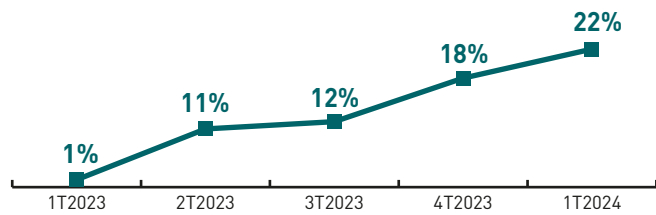
➔ Une situation économique en progression

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise confiants quant à l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

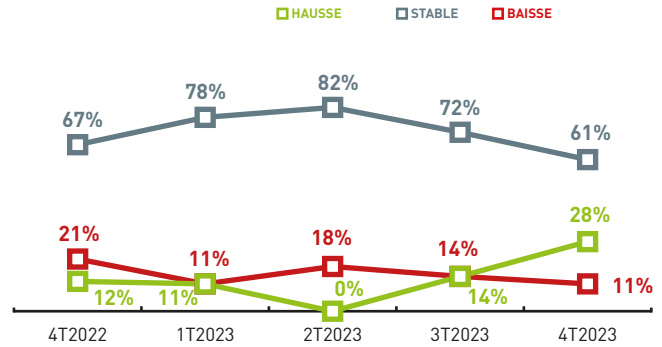


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

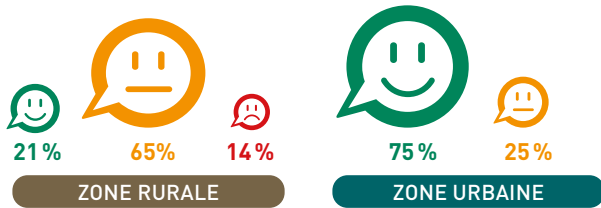
Un volume d'activité en hausse.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

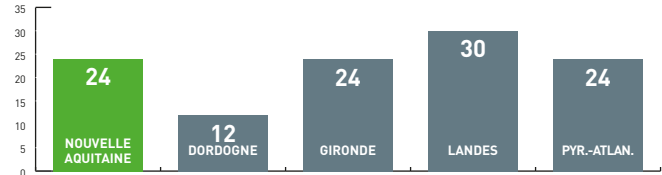
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



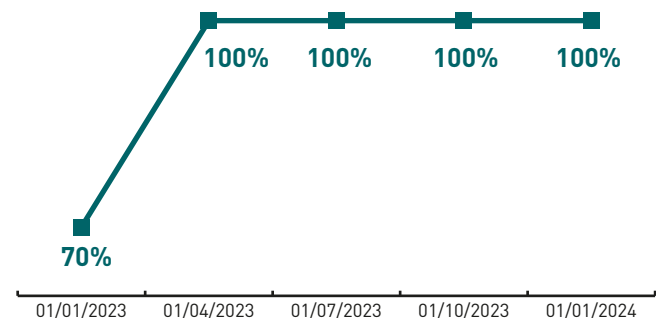
Carnet de commandes par département



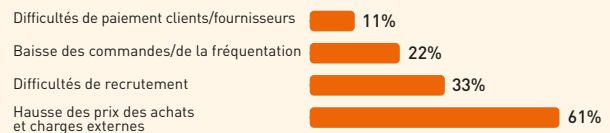
➔ TRÉSORERIE

Stabilité de l'indicateur.

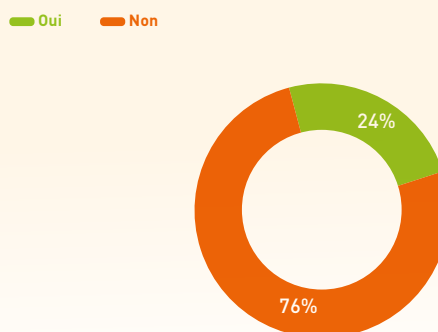
% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?



ÉLECTRICITÉ

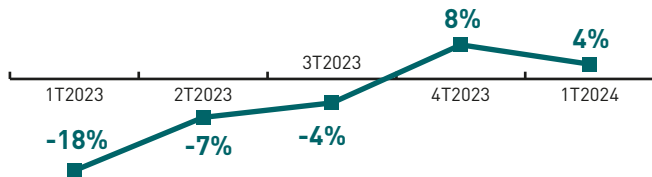
➔ Une situation économique favorable

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise indécis.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

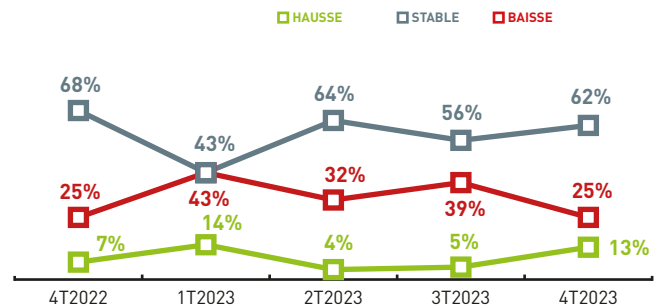


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

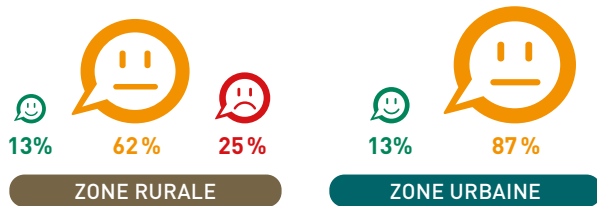
Un volume d'activité en progression.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



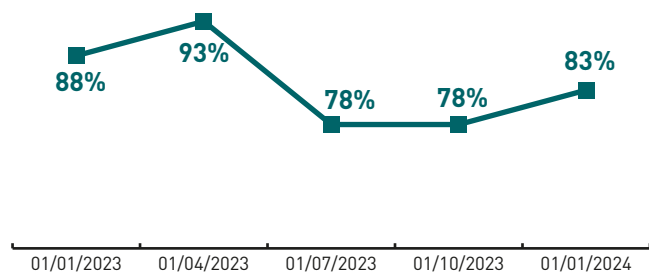
Carnet de commandes par département



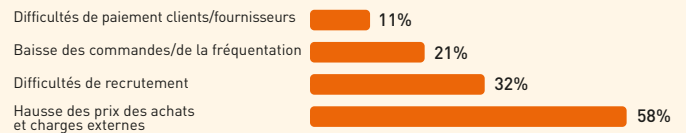
➔ TRÉSORERIE

Un indicateur stable.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

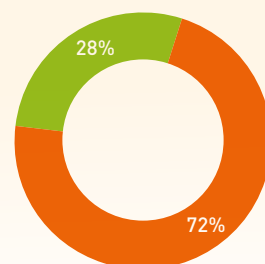


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



PLOMBERIE

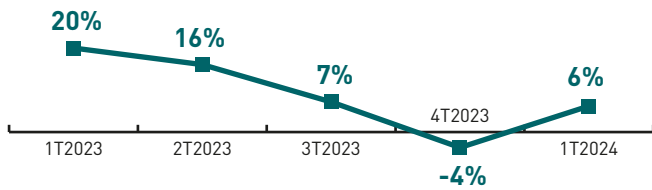
→ Une situation économique stabilisée

⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise plus optimistes ce semestre.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

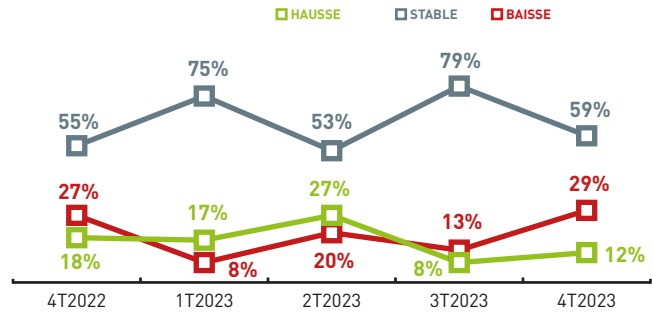


⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

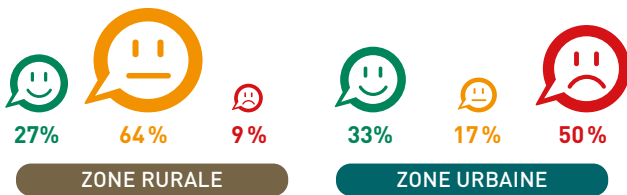
Un volume d'activité en baisse.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

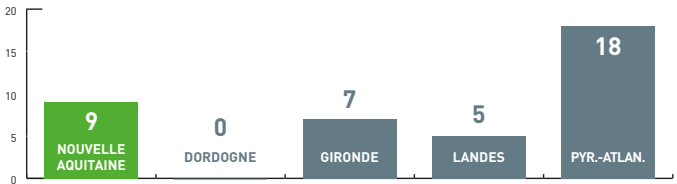
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



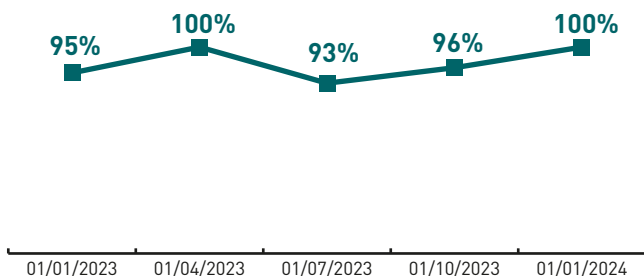
Carnet de commandes par département



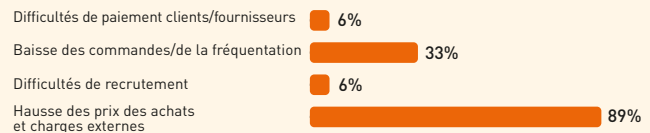
⇒ TRÉSORERIE

Niveaux de trésorerie maîtrisés.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

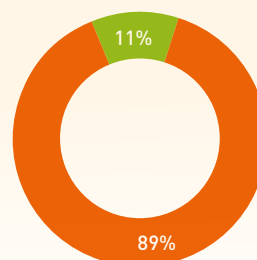


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

— Oui — Non



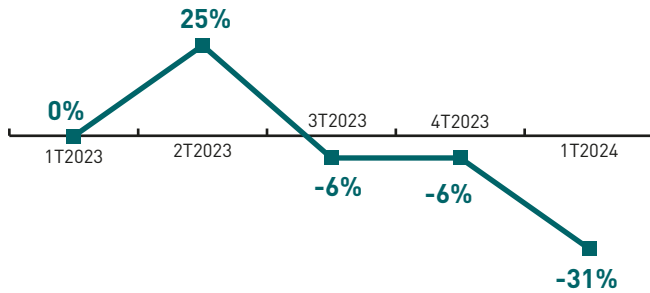
MENUISERIE

Une situation économique dégradée

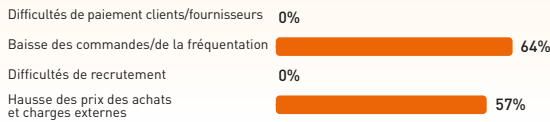
VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Une vision pessimiste de l'évolution de l'activité pour le secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?

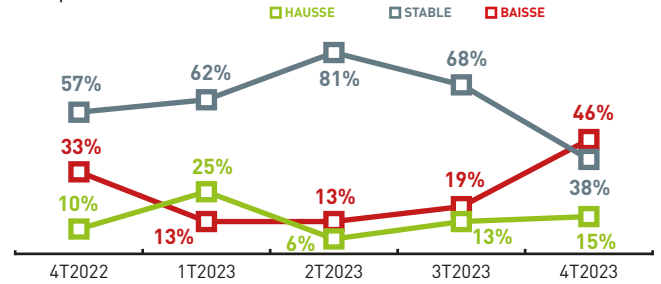


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

Un chiffre d'affaires en baisse ce trimestre.

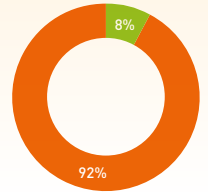
Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui
Non



CARRELAGE

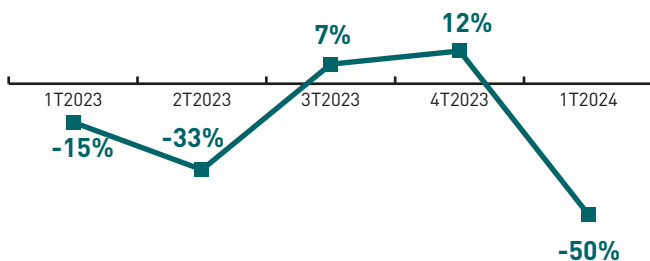
Situation économique stable

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

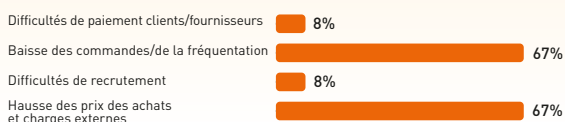
Les chefs d'entreprise pessimistes pour l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?

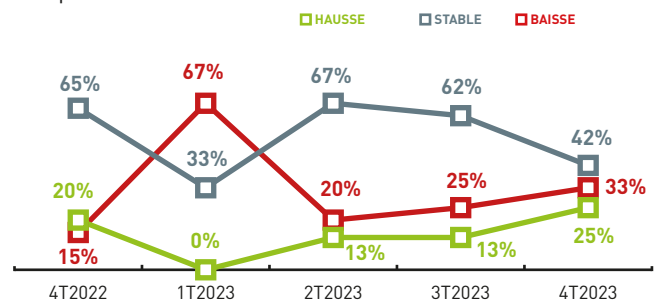


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

Stabilité du volume d'activité dégagé par le secteur.

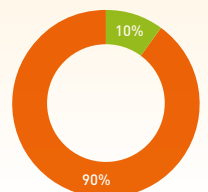
Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui
Non



PLÂTRERIE

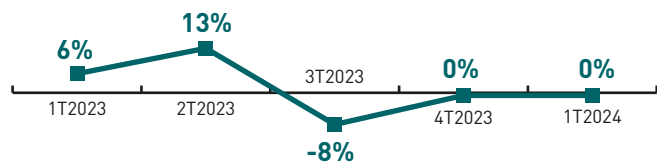
→ Statu quo pour le secteur

➤ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise indécis quant à l'avenir économique de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

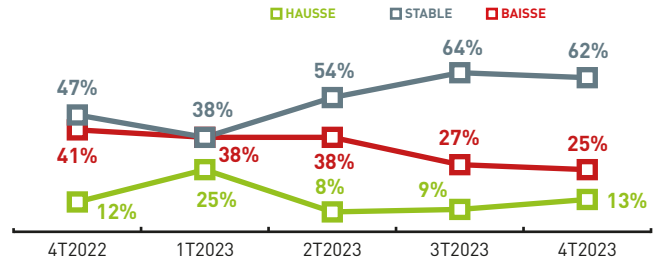


➤ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

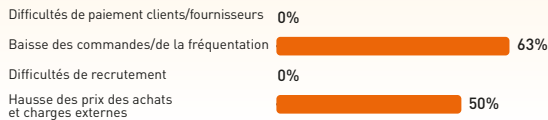
Stabilité de l'activité économique.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

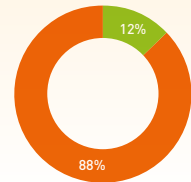


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

■ Oui
■ Non



PEINTURE

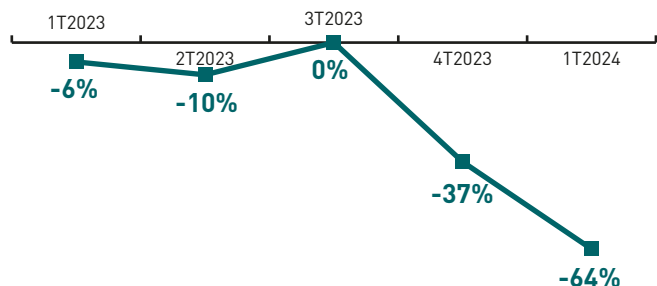
→ Une situation économique stable

➤ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Un pessimisme marqué pour les chefs d'entreprise du secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

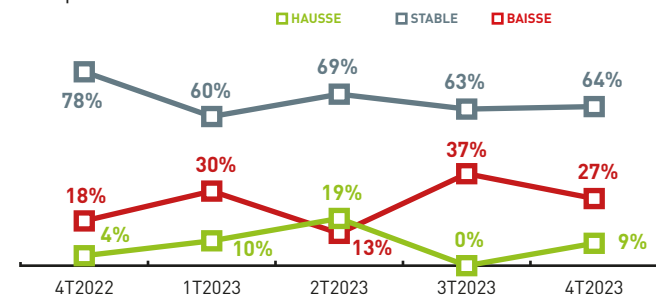


➤ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2022 / 4T2023)

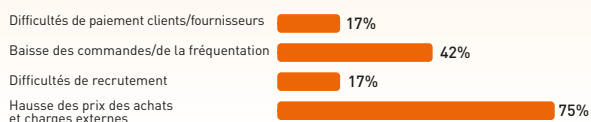
Volume d'activité en progression.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

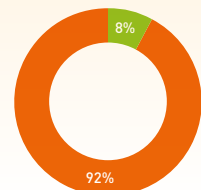


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

■ Oui
■ Non



LOI DE FINANCES 2024 : ce qu'il faut retenir pour le BTP

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, report de l'entrée en vigueur de la facturation électronique, nouveau crédit d'impôt, contrôles fiscaux renforcés... Dans un contexte de lutte contre l'inflation et d'accélération de la transition écologique, mais aussi de volonté de baisser les déficits publics, la loi de finances 2024 instaure plusieurs mesures susceptibles d'intéresser les entreprises du BTP. Tour d'horizon des principales nouveautés avec votre « Observatoire du Bâtiment ».

Pas vraiment de mesures phares pour les entreprises avec cette loi de finances 2024, mais de nombreux aménagements ou des prolongations de mesures existantes qui peuvent concerner le secteur de la construction.

La suppression de la CVAE reportée

En matière de fiscalité d'abord, outre la revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 4,8% à partir du 1^{er} janvier, la loi de finances prévoit le report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Alors qu'était prévue la suppression sur deux ans de la CVAE à compter de l'année 2024, le législateur a décidé de modifier le calendrier. Ainsi, les taux de la CVAE vont être progressivement réduits, pour une abrogation définitive en 2027. Dès 2024, la suppression de la CVAE sera effective pour les redevables de la cotisation minimum. Pour les autres, le taux d'imposition de la CVAE sera progressivement abaissé à 0,28% pour les impositions 2024, à 0,19% pour celles de 2025 et à 0,09% pour celles de 2026.

La loi de finances proroge également plusieurs dispositifs zonés d'exonération fiscale qui permettent aux entreprises qui s'implantent dans certaines zones du territoire français de bénéficier d'allègements fiscaux. Mais plus encore, la loi crée une nouvelle zone d'exonération d'impôt sur les bénéfices, de CFE et de taxe foncière. Ainsi, les Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) remplaceront, dès le 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029, les Zones de revitalisation rurale (ZRR), les Bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les Zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR). Dès lors, les entreprises créées ou reprises en ZFRR bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. L'exonération sera totale pendant 60 mois puis dégressive les 36 mois suivants.

Contrôle fiscal et facturation électronique

Le texte de loi comporte aussi plusieurs mesures en matière de contrôle fiscal. À commencer par la prolongation pour deux ans de l'expérimentation mise en place en 2020, autorisant la collecte et l'exploitation par le fisc et les douanes de données publiées sur internet pour détecter certains manquements (fraudes douanières, activités occultes, inexactitudes ou omissions dans une déclaration, abus de droit, manœuvres frauduleuses, minoration ou dissimulation de recettes). Les inspecteurs peuvent ainsi interagir en ligne, sous pseudonyme, pour constater ces manquements.

Par ailleurs, le législateur prévoit une aggravation des peines pour les fraudeurs. En cas de fraude fiscale aggravée, la loi ajoute une peine supplémentaire : la privation du bénéfice d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière. Cette mesure est applicable aux infractions commises à compter du 1^{er} janvier.

Le calendrier de généralisation de la facture électronique est lui aussi modifié. Initialement prévue à partir du 1^{er} juillet 2024, l'obligation pour les entreprises établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques est reportée. Concernant l'obligation d'émission des factures sous forme électronique et de transmission des données de transaction et de paiement, l'échéance est fixée au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les ETI. Mais elle ne touchera les PME, TPE et les micro entreprises qu'au 1^{er} septembre 2027. Quant à l'obligation de réception des factures électroniques, la date est fixée au 1^{er} septembre 2026 pour tous les assujettis, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Cette réforme ambitieuse entend permettre à l'État de récupérer plus rapidement et de façon fiable les données de TVA et de diligenter des contrôles plus ciblés.

Aides à la transition énergétique

Plusieurs décisions sont également représentatives de la volonté de l'État d'investir dans l'avenir, notamment au service de la transition énergétique. Cela se traduit en premier lieu par la création du crédit d'impôt « investissement industries vertes » (CI3V). Temporaire, ce crédit d'impôt doit permettre aux entreprises qui opèrent dans quatre filières clés de la transition énergétique (production de batteries, d'éoliennes, de panneaux solaires, ou encore de pompes à chaleur) de bénéficier d'un crédit d'impôt représentant de 20 à 45% de leur investissement.

Enfin, la loi de finances contient d'autres dispositions financières et fiscales liées aux tarifs de l'énergie et au soutien à la rénovation énergétique qui ont un impact sur les professionnels du bâtiment.

Ainsi, et même si l'énergie ne devrait pas connaître en 2024 de flambée des prix comme en 2022 et 2023, le bouclier tarifaire sur l'électricité, qui s'adresse aux petites entreprises, est maintenu pour un an supplémentaire, avec un fonctionnement similaire. À l'instar du bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, qui s'adresse aux autres entreprises ayant le statut de TPE/PME, est prolongé pour 2024. Les entreprises ayant bénéficié de ce dispositif en 2023 n'ont pas à effectuer de nouvelle démarche pour 2024.

En soutien aux activités de rénovation énergétique, il faut aussi noter la prolongation de l'Éco-prêt à taux zéro pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique jusqu'au 31 décembre 2027, la majoration du budget de MaPrimeRénov' (MPR) jusqu'à 4 milliards d'euros (+1,6 milliard d'euros) et enfin l'incitation à la rénovation des logements sociaux, via la pérennisation du dispositif « Seconde vie des logements locatifs sociaux ». Il permet aux bailleurs sociaux réalisant des travaux de rénovation énergétique performants sur des logements anciens, de bénéficier d'un taux de TVA à 5,5%.

Organismes de gestion ayant participé ce trimestre à la collecte des informations



OMEGA2 (Pyrénées-Atlantiques - Landes)
• 49 avenue Trespoey
CS19137 - 64052 Pau Cedex 9
Tél. 05 58 30 85 60
• 50 rue Denis Papin - BP 7
40991 Saint-Paul-lès-Dax Cedex
Mail : contact@omega2.fr
Site : www.omega2.fr



CEGAL (Gironde)
66 rue Jules FAVRE
33500 Libourne
Tél. 05 57 51 99 61
Mail : cegal33@wanadoo.fr
Site : www.cegal.info



CECOGEB (Gironde)
21 rue Esmangard - CS 62036
33088 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 14 27 10
Mail : infos@cecogeb.fr
Site : www.cecogeb.fr



CEGECOPA (Pyrénées-Atlantiques)
10 allée des Bois de Florence
CS 20334 - 64603 Anglet Cedex
Tél. 05 59 03 25 25
Mail : contact@cegecoba.com
Site : www.cegecoba.com